

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°CD2025- 10/3/13 DOSSIER N°7141	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES 2026 - SUBVENTION SPECIFIQUE EPS (EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE) - PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS (NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE) - CODIFICATION RCBC (RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Jérémie SAUTY
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES
2026 - SUBVENTION SPECIFIQUE EPS (EDUCATION PHYSIQUE ET
SPORTIVE) - PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS
(NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE) - CODIFICATION RCBC (RÉFORME
DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la délibération n°2023-06/3/24 du 23 juin 2023 portant la révision des critères d'attribution de la DGF des collèges ;
VU le rapport CD2025-10/3/13 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de fixer à **2 100 473 €** le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 à la présente délibération ;
- de fixer à **30 000 €** le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et /ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation ;
- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Éducation Physique et Sportive à **44 276 €** et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 de la présente délibération ;
- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 de la présente délibération ;
- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service tels que présentés ci-après :

	CATÉGORIES DE PERSONNELS		
	- Chef d'établissement - Principal Adjoint - Secrétaire général	- Conseiller d'Education - Attaché ou secrétaire non secrétaire général	- Personnel soignant - ATT polyvalent à dominante accueil
Avec chauffage collectif	1 745 €	1 142 €	793 €
Sans chauffage collectif	2 329 €	1 417 €	982 €

Pour l'ensemble des propositions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET